



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question écrite n° 147

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint alerte une nouvelle fois M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le devenir du service public de La Poste et plus particulierement sur les services ambulants et centres de tri parisiens et de province. Alors que l'experience et toutes les etudes demontrent l'interet du transport et du traitement du courrier par l'ambulant postal tant du point de vue de la fiabilite, de la rapidite, de l'efficacite, du cout raisonnable eu egard au service rendu puisque le tri du courrier se fait pendant le voyage ; alors que le « maillage » serre du reseau SNCF permet, malgre certaines suppressions de lignes, un acheminement et un tri du courrier au plus loin de nos departements sur la base de la perequation tarifaire, c'est-a-dire le meme cout pour l'usager quelle que soit la distance et plus generalement le prix de revient du service rendu ; alors que les etudes, y compris officielles, concernant l'environnement et le cadre de vie, mettent en avant les nuisances de l'extension outranciere du transport routier ; alors qu'il existe un savoir-faire et une conscience professionnelle reconnus des travailleurs de ces services, les decisions prises sont totalement a l'oppose, allant vers la suppression des ambulants, des centres de tri tetes de lignes qui y sont rattaches (c'est-a-dire les bureaux-gares), remettant ainsi en cause l'unite, la coherence de la chaine nationale de l'acheminement, seule capable d'assurer le J 1 (distribution d'un pli le lendemain de sa mise en boite). Les suppressions de services ne peuvent ameliorer le service public, bien au contraire, mais procedent de la seule recherche de la rentabilite financiere. Cela se traduit par des economies sur les couts salariaux et l'accroissement de la precarisation, par la privatisation de tout ce qui est rentable et par une augmentation des tarifs postaux. Le caractere nefaste de ces orientations fait naitre des inquietudes. En outre, les collectivites locales craignent de devoir se substituer a l'exploitant Poste pour tout ou partie du fonctionnement du service postal sur leur territoire. Et malgre les promesses de defendre « au niveau europeen les principes du service public », on continue a fermer ou vouloir fermer les centres comme Saint-Lazare, Paris a Caen, Paris a Charleville, a supprimer des emplois et des activites de service public (290 emplois prevus par la direction de l'exploitation du courrier pour 1993). Devant la gravite de cette situation, elle lui demande quelles mesures urgentes il entend prendre afin de reorienter les services des ambulants et centres de tri dans le sens du service public. Elle ne manquera pas d'en informer les personnels concernes.

Texte de la réponse

Confrontee a la concurrence qui impose un effort permanent de competitivite et de qualite, La Poste a resolument engage une action de modernisation et de fiabilisation du tri et de l'acheminement du courrier qui se caracterise par l'augmentation significative du potentiel de tri automatique - plan d'automatisation du tri des lettres, colis et objets plats couvrant la periode 1991-1995 - et par la mise en place progressive d'un reseau de transport plus performant - nouvelle organisation aerienne offrant des capacites supplementaires, recours a la route sur les petites distances ou au transport combine rail/route pour eviter les ruptures de charge. L'acquisition d'une troisieme rame TGV est egalement prevue en vue d'accroitre la capacite de transport rapide entre Paris, Lyon et Marseille. C'est ainsi que l'equilibre entre les trois modes de transport fait l'objet d'une recherche constante. Une nouvelle organisation de tri et d'acheminement pour tous les produits se met donc en place, batie sur le developpement de la mecanisation et des echanges directs et conteneurises qui diminuent le temps de transport et de traitement. Ces relations devraient etre assurees a partir de plates-formes fonctionnelles -

Roissy centre aerien postal en est la premiere concretisation - se substituant progressivement en region parisienne aux bureaux-gares têtes de lignes des services ambulants dont l'evolution se trouve par ailleurs etroitement liee aux actions de restructuration et de modernisation entreprises par la SNCF. Dans ce contexte, les services ambulants dont la fonction etait jusqu'a present fondamentale dans le traitement manuel du courrier, car ils assuraient le tri pendant le temps de transport, sont beaucoup moins sollicites, un nombre toujours plus important d'objets etant dirige sur des dispositifs mecanises. L'intervention du tri des services mobiles se reduit donc progressivement au fur et a mesure de la mise en place de ces nouvelles organisations. Bien evidemment, l'organisation des acheminements nationaux continuera a reposer sur la complementarite entre transports routier, aerien et ferroviaire en vue de l'obtention de la qualite de service optimale au moindre cout pour la collectivite. Par ailleurs, les transferts de personnels s'appuient sur un plan social qui a ete negocie avec les organisations syndicales et dont les dispositions sont tres favorables aux agents reclasses.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 147

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1217

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2341